

Qu'est-ce qu'une « analogie » de l'expérience ?*

Claude Piché
Université de Montréal

DANS SON COMMENTAIRE *Kant's Criticism of Metaphysics*, W. H. Walsh exprime de la manière suivante sa perplexité face à l'usage du mot « analogie » dans les principes de la relation de l'Analytique transcendantale : « Pourquoi Kant se devait-il... de rassembler ses principes sous le titre obscur d'« Analogies » ? Cela n'est pas clair... Les arguments que Kant examine ne sont analogiques d'aucune manière qui soit évidente¹. » L'embarras exprimé ici est largement partagé dans les études kantienne. Si les Analogies de l'expérience représentent la pièce maîtresse de la table des principes de la *Critique de la raison pure*, on serait en droit de s'attendre à ce que leur titre renseigne le lecteur sur la teneur des principes ainsi désignés, ou du moins oriente l'attention dans cette direction.

Or, les seules notations explicites visant à justifier l'usage de ce terme sont contenues dans le principe général des Analogies de l'expérience, et elles tendent moins à définir la structure immanente de ces principes dynamiques qu'à les démarquer par rapport à un autre type de principes : ceux des mathématiques. Kant y établit en effet une distinction nette entre l'analogie quantitative propre aux mathématiques et l'analogie qualitative que l'on trouve en philosophie : si dans l'analogie mathématique la présence de trois termes autorise à conclure invariablement à la quatrième proportionnelle, dans l'analogie philosophique, en revanche, la présence de trois termes ne permet pas d'atteindre directement, voire de construire le quatrième terme. Dans ce

* À la mémoire de Pierre Laberge, lui qui avait le secret de faire cohabiter une rigueur intellectuelle sans faille avec une générosité et une bienveillance hors du commun.

1. W. H. Walsh, *Kant's Criticism of Metaphysics*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1975, p. 123.

dernier cas, l'analogie ne fournit qu'une indication, ou une « marque », permettant de chercher le terme manquant. À cet égard, l'intention de Kant est évidente : les Analogies de l'expérience sont des principes dynamiques, donc des principes qui régissent l'existence des phénomènes dans l'expérience. Et comme l'existence, de par sa contingence intrinsèque, ne se laisse pas construire, les principes de la relation ne peuvent traduire que des rapports qualitatifs, n'ayant pour ces phénomènes qu'une portée régulatrice, et non pas constitutive, comme en mathématiques. Voilà donc la portée générale de l'introduction de Kant.

Mais même à cette étape préliminaire, les commentateurs contestent la pertinence des remarques contenues dans le principe général des Analogies de l'expérience. C'est le cas, notamment, de deux chercheurs qui ont produit d'importants commentaires de la *Critique de la raison pure* et qui, chacun à sa manière, dénoncent le caractère artificiel du recours à l'analogie pour les catégories de la relation. Le premier, Paul Guyer, considère tout à fait factice (*far-fetched, strained*) la présence de ce thème dans les principes de la relation. Après s'être livré à un important travail de reconstruction de la démarche entreprise par Kant dans les années 1770 en préparation de la *Critique*, il se résout à la fin à ne voir qu'une réminiscence dans l'usage qui est fait du mot analogie en 1781. Dans le *Manuscrit de Duisbourg*, Kant utilisait pour désigner les trois principes de la relation l'expression « analogies de l'entendement », afin de marquer le contraste entre ces principes et ceux qui appartiennent en propre aux mathématiques : les axiomes. Ainsi qualifiait-il alors les principes de la relation d'« analogia d'axiomes » mathématiques². Voilà, selon Guyer, la justification la plus vraisemblable de la présence du terme « analogie » dans la *Critique*. Les principes philosophiques qui règlent l'existence des phénomènes dans l'expérience constituent un simple « analogon de construction ». Mais, eu égard à la pertinence du mot analogie pour cerner les opérations auxquelles se livre l'entendement avec les catégories de la relation, Guyer, tout comme d'ailleurs Walsh, juge cette expression peu éclairante.

Le second commentateur à émettre des réserves sur la présentation de l'analogie faite par Kant dans son préambule est Norman Kemp Smith. S'il est prêt à souscrire aux considérations de Kant relatives à la distinction entre analogie quantitative et analogie qualitative, il s'en prend en revanche au dernier alinéa de cette présentation générale des Analogies de l'expérience, c'est-à-dire au passage dans lequel Kant justifie sans doute de la manière la plus explicite la pertinence du mot analogie pour les trois principes de la relation. En A 181/B 224, Kant signale en effet que l'analogie à l'œuvre dans ces principes prend place entre les phénomènes et l'« unité logique et

2. Paul Guyer, *Kant and the Claims of Knowledge*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 64, 69-70.

universelle des concepts » purs de l'entendement. Nous aurons à revenir sur le parallèle ainsi établi entre le niveau empirique et le niveau conceptuel. Qu'il nous suffise de dire pour l'instant que Kemp Smith ne voit pas en quoi cette caractérisation de l'analogie s'appliquerait aux catégories de la relation plus qu'aux autres. C'est pourquoi, emboîtant le pas à Adickes, il considère ce passage final de la présentation générale comme une « interpolation », pensée après coup (*afterthought*) et ne pouvant d'aucune manière servir de fil conducteur utile à la lecture des trois Analogies³.

Dans ce qui suit, nous allons prendre le contre-pied des trois auteurs cités ci-dessus. Certes, il faut convenir avec eux que la structure classique de l'analogie constituée de quatre termes n'intervient pas explicitement dans l'exposition des Analogies de l'expérience. Mais cela ne signifie pas que le recours au mot « analogie » soit un anachronisme dans le texte de la *l'Analytique des principes*, qu'il s'agisse d'un reliquat des années de gestation de la *Critique* (Guyer), ou d'un ajout tardif (Kemp Smith). En d'autres termes, cela ne signifie pas que l'« égalité de deux rapports » (CRP, A 179/B 222) situés chacun dans un registre différent soit étrangère aux développements de Kant. Il faudrait, pour s'en assurer, se livrer à une étude minutieuse du texte — à une lecture littérale pour ainsi dire. Or une telle lecture permet de découvrir que le pôle de référence de l'analogie ne se situe pas où l'on s'y attendait, à savoir dans le concept pur de l'entendement : au contraire, nous verrons que c'est le temps qui joue le rôle de *primum analogatum* dans les Analogies de l'expérience. Mais avant d'aborder l'interprétation de passages clés de la *Critique de la raison pure*, il convient d'examiner deux voies d'accès à l'analogie kantienne qui ont déjà été frayées par d'autres.

1. La voie empirique et la voie logique

La voie empirique est celle qu'emprunte François Marty dans son ouvrage *La naissance de la métaphysique chez Kant* consacré spécifiquement au thème de l'analogie. Fidèle au fil directeur qui guide sa lecture de la *l'Analytique des principes*, Marty cherche à élucider la notion kantienne d'analogie en faisant appel à Newton : « ...le terme d'analogie, qui peut de prime abord paraître ici quelque peu mystérieux, trouve un précédent historique apte à l'éclairer dans les "Regulae philosophandi" qui ouvrent le livre III des *Principia*⁴. » Plus précisément, Marty voit dans le concept

3. Norman Kemp Smith, *A Commentary to Kant's "Critique of Pure Reason"*, New York, The Humanities Press, 1928, 2^e éd., p. 357.

4. François Marty, *La naissance de la métaphysique chez Kant. Une étude sur la notion kantienne d'analogie*, Paris, Beauchesne, 1980, 2^e éd., 1997, p. 69-70 ; cf. p. 76, 83. Tant pour l'inspiration newtonienne de sa lecture de Kant, que pour sa compréhension du mot analogie dans

newtonien d'« analogie de la nature » la source d'inspiration la plus probable de Kant. D'après Newton, la nature procède selon une analogie dans la mesure où, avare de moyens, elle « a coutume d'être simple », produisant des effets semblables à l'aide de causes semblables. La recherche empirique trouve donc dans l'analogie de la nature un principe d'« unité », qui enjoint au scientifique d'établir ses généralisations par voie d'*induction*, conformément aux enseignements de l'expérience et de se méfier des hypothèses sans fondement.

On voit d'emblée les difficultés que pose ce type d'analogie, si tant est qu'il doive nous ménager un accès au modèle kantien. Marty est fort conscient du fossé qui sépare l'Analogie de l'expérience chez Kant du principe newtonien d'induction. Le problème auquel est confronté Newton est précisément celui du passage de la « généralité » à l'« universalité » stricte⁵. Or, Marty l'a bien vu, seul Kant est en mesure de franchir ce fossé grâce à la fondation transcendante du principe de causalité. Dans ces conditions, il est toutefois difficile de comprendre comment l'analogie newtonienne aurait pu, par exemple, inspirer (sinon de très loin) la seconde Analogie de l'expérience. La nécessité et l'universalité du lien causal ne peuvent provenir que d'un concept pur, en sorte que jamais une inférence issue de l'observation empirique ne peut d'elle-même s'y élever. Il y a chez Kant un changement de registre, de l'*a posteriori* à l'*a priori*. À cet égard, le renvoi à l'analogie de la nature présente sans doute l'avantage de nous rappeler l'importance de l'expérience empirique à laquelle est justement destiné le principe transcendantal de causalité, mais il n'est pas évident par ailleurs que cette analogie, qui reste sur le plan de l'empirie, puisse nous être d'un quelconque secours pour saisir les modalités précises de l'Analogie kantienne de l'expérience⁶.

l'expression « Analogie de l'expérience », Michel Puech avoue sa dette envers Marty. Voir Michel Puech, *Kant et la causalité. Étude sur la formation du système critique*, Paris, Vrin, 1990, p. 378 note, 379-380.

5. F. Marty, *La naissance...*, p. 76. À cet égard, Michel Guérin est d'avis que le principe de causalité chez Kant appelle, au plan de l'expérience, une « induction continue ». Voir son article intitulé « Kant et l'ontologie analogique. Recherches sur le concept kantien de l'analogie », *Revue de métaphysique et de morale*, n° 4 (1974), p. 540-541.

6. Il suffit de souligner que Newton comprend l'analogie comme le fera plus tard Hume : la généralisation se fonde sur une ressemblance des termes de l'analogie. Dans le cas où A entraîne B, la similitude de A avec C fait en sorte que, C étant posé, D s'ensuivra et sera semblable à B. Chez Kant, au contraire, l'analogie prend la forme d'une « égalité de rapports », ceux-ci pouvant être situés dans des registres fort différents et, pour cette raison, n'accuser que de très lointaines ressemblances. Pour Newton, voir Marty, *La naissance...*, p. 72, note 114. Pour Hume, cf. *An Enquiry concerning Human Understanding*, éd. L. A. Selby-Bigge, Oxford, Clarendon Press, 1902, 2^e éd., p. 76, 104. Pour Kant, cf. *CRP*, A 179/B 222 ; *Prolégomènes*, § 58, Ak. IV, 357 ; *CJ*, § 59, Ak. V, 352.

À l'autre extrémité du spectre, on retrouve parmi les tentatives d'interprétation de l'analogie kantienne la voie logique. Si la voie que nous venons de décrire met en valeur l'expérience empirique centrée sur une nature présentant des régularités, cette seconde voie d'accès met l'accent sur le concept pur, en tant qu'il est l'instance qui assure l'universalité et la nécessité des relations dynamiques. Nous l'appellerons voie « logique » parce qu'elle situe le pôle de référence de l'analogie kantienne non pas d'abord dans la catégorie, mais dans la topologie des fonctions logiques. On se rappelle en effet que les catégories de la relation correspondent, dans la table des jugements de la logique, aux jugements catégorique, hypothétique et disjonctif.

Cette interprétation de l'analogie à l'aide des formes logiques du jugement a été défendue encore récemment par Annemarie Pieper. Si les deux éléments qui doivent se rejoindre dans les Analogies de l'expérience sont, d'une part, les formes logiques qui soutiennent les catégories de la relation et, d'autre part, les phénomènes en attente d'une détermination conceptuelle, c'est la fonction logique, en vertu de cette compréhension de l'Analogie de l'expérience, qui constitue le pôle de référence. En d'autres mots, les phénomènes doivent se conformer, à la faveur d'une analogie, aux trois types de relation exposés dans la table des jugements. « Ainsi comprise, écrit Pieper, la philosophie transcendante serait la tentative de comprendre les relations dans le monde d'après l'analogie avec les relations de pensée et de les intégrer dans le concept d'une construction rationnelle globale⁷. » Aussi Pieper se livre-t-elle à une analyse méthodique des trois Analogies de l'expérience en accordant la primauté aux formes logiques et, de là, aux concepts. Dans la première Analogie, la substance empirique se comporterait donc face aux phénomènes changeants « comme se comporte la substance logique, au sens de sujet propositionnel, à l'égard de ses prédicats en alternance ». De même, dans la deuxième Analogie, c'est la conséquence logique qui se trouve « traduite en une suite temporelle ». Enfin, le principe de la communauté se voit lui aussi construit d'après l'« analogie avec la discursivité de notre pensée⁸ ». Si nous prenons soin ici de souligner le caractère systématique de cette lecture, c'est d'abord parce qu'elle est admise par un grand nombre de commentateurs, mais aussi parce qu'elle va à l'encontre de l'interprétation que nous allons, pour notre part, tenter de développer ci-dessous.

Parmi les *Kantforscher* donnant une primauté à la discursivité, on peut mentionner Arthur Melnick qui, dans son livre *Kant's Analogies of Experience*, cite le passage du principe général des Analogies de l'expérience

7. Annemarie Pieper, « Kant und die Methode der Analogie », dans : G. Schönrich & Y. Kato (dir.), *Kant in der Diskussion der Moderne*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1996, p. 96-97.

8. Annemarie Pieper, « Kant und die Methode der Analogie », p. 98-99.

autorisant cette interprétation selon la voie logique. La phrase suivante est tirée du dernier alinéa du préambule de Kant : « Nous serons donc légitimés par ces principes à ne combiner les phénomènes que selon une analogie avec l'unité logique et universelle des concepts » (CRP, A 181/B 224). Ce que Melnick commente ainsi :

Cela signifie, à mon avis, que le concept épistémique de causalité, par exemple, n'est applicable qu'en termes de (par analogie avec) la relation syntaxique de l'antécédent et du conséquent dans la forme du jugement hypothétique⁹.

Accordant toute son attention à ce passage, qui est l'un des rares où Kant prenne la peine de nous indiquer avec un minimum de précision la façon dont il faut comprendre l'analogie de l'expérience, Melnick s'oppose à Kemp Smith qui, comme nous l'avons vu, considère tout ce dernier alinéa de la présentation générale comme une interpolation ne concernant pas spécifiquement les principes de la relation. Melnick fait au contraire de ce passage la clé de sa lecture de l'« Analogie » de l'expérience.

Mais il y a un problème. Celui-ci tient au fait que Melnick présente l'extrait que nous venons de reproduire (en traduction française) comme une phrase complète. En quoi il ne fait que reprendre la traduction anglaise de Kemp Smith qui, à vrai dire, coupe la phrase de Kant, laquelle a le souffle plus long et se poursuit par la conjonction *und daher* (« et par conséquent »). Car, après avoir fait allusion au volet logique de l'analogie, Kant n'est pas encore parvenu au bout de son raisonnement. Et la suite du texte montre que la dimension logique de l'analogie perd de l'importance au profit du schématisme :

...et par conséquent nous nous servirons *certes* de la catégorie dans le principe lui-même, mais dans la mise en œuvre (l'application à des phénomènes) nous le *remplacerons* par le schème de la catégorie, en tant qu'il constitue la clef de son usage, ou plutôt nous le mettrons à côté d'elle, comme condition restrictive, sous le nom de formule du principe (CRP, A 181/B 224, souligné par nous).

9. Arthur Melnick, *Kant's Analogies of Experience*, Chicago et Londres, Chicago University Press, 1973, p. 56. À titre d'exemple, voici quelques partisans de la voie logique : Alois Riehl, *Der philosophische Kritizismus. Geschichte und System*, tome I, Leipzig, Alfred Kröner Verlag, 3^e éd., 1924, p. 536, 542. Bernhard Lakebrink, « Der Kantische Begriff einer transzendentalen Analogie », *Philosophisches Jahrbuch*, 68 (1960), p. 249, 251. Suelo Takeda, *Kant und das Problem der Analogie*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1969, p. 65, 68. Jacques Rivelaygue, *Leçons de métaphysique allemande*, tome II, Paris, Grasset, 1992, p. 170-171. Peter Baumann (qui endosse la lecture de Pieper), *Kants Philosophie der Erkenntnis*, Würzburg, Königshausen & Neumann, 1997, p. 604.

Le raisonnement de Kant est maintenant complet, mais cette adjonction est lourde de conséquences pour la compréhension de l'analogie. En effet, après avoir vanté les vertus du concept pour l'analogie, Kant le discrédite tout de suite après, à telle enseigne qu'il songe un moment à le « remplacer » tout bonnement par son schème. Comme il le mentionne un peu plus haut dans le texte, la subsomption ne doit pas avoir lieu directement sous le concept, mais bien sous le schème. Quelle est la portée de cette mise au point pour le problème spécifique de l'analogie ?

On pourrait bien sûr alléguer, avec Kemp Smith, que ce rappel du schématisme a quelque chose de banal et qu'il s'applique à tous les principes en général. Mais ce serait négliger le fait qu'au tout début de l'alinéa Kant insiste sur le schématisme comme sur ce qui « doit *ici* être tout particulièrement remarqué » (CRP, A 180/B 223, souligné par nous). Cet avertissement formulé à l'endroit des Analogies de l'expérience peut vouloir dire deux choses, également valables. D'abord, le rappel du schématisme, c'est-à-dire de la nécessité de « sensibiliser » la catégorie, est ici particulièrement de mise puisqu'on sait que ce sont les trois catégories de la relation qui, en raison de leur usage transcendantal, engendrent les trois illusions dialectiques de la raison pure. Mais on peut aussi soupçonner que Kant tient, par le schématisme, à souligner le lien intime qu'entretiennent les Analogies de l'expérience avec le temps. Certes, nous n'avons pas la prétention d'innover en attirant l'attention sur le rôle du schématisme dans les Analogies. D'autres l'ont fait avant nous, comme Riehl et Allison¹⁰. Mais ce sur quoi nous voulons insister, c'est sur le fait que le schématisme peut nous aider à comprendre la teneur propre des principes kantien touchant la relation et par là à mieux saisir le sens de l'« analogie ».

2. La voie esthétique

Les Analogies de l'expérience ne sont assurément pas les seuls principes à avoir recours au temps. Mais leur statut de principes dynamiques leur confère un rapport *sui generis* à la forme du sens interne. En effet, si les principes dits « mathématiques » dans la table kantienne entretiennent un rapport avec l'intuition du temps, ils ne sanctionnent en fait que l'application des mathématiques à l'expérience et, à ce titre, ils sanctionnent une synthèse « arbitraire » à partir des éléments d'un divers intuitif, lesquels ne s'appartiennent pas mutuellement de manière « nécessaire » (CRP, B 201 ; cf. A 729/B 757). Ainsi en va-t-il, par exemple, du nombre, qui représente le

10. A. Riehl, *Der philosophische Kritizismus* I, p. 544. Henry E. Allison, *Kants Transcendental Idealism. An Interpretation and a Defense*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1988, p. 196.

schème de la quantité et qui pour cette raison peut être construit *ad libitum* à même l'intuition du temps; Kant affirme même qu'il « produit » le temps (CRP, A 142-143/B 182). Or, on le sait, il en va tout autrement des principes dynamiques, qui ont trait à des éléments entretenant entre eux des rapports nécessaires. Il faut en déduire que le rapport au temps, et ceci dès l'étape du schème, doit prendre une allure différente. Ainsi l'explication du principe général des Analogies de l'expérience débute-t-il par la phrase suivante: « Les trois modes du temps sont la permanence, la succession et la simultanéité » (CRP, A 177/B 219). Cela signifie que le temps n'est pas mis à contribution ici à titre de simple médium, ou de matériau de construction indifférent. Au contraire, le temps y est respecté pour ce qu'il est, et chacune des Analogies recoupe l'une de ses modalités essentielles. En conséquence, les schèmes ne sont pas à l'œuvre ici pour accréditer une construction arbitraire, mais doivent reproduire fidèlement chacun des modes du temps.

Sur la base de ce privilège accordé à la pure forme du temps dans les trois Analogies, se dessine une thèse qui s'oppose diamétralement à la voie logique exposée ci-dessus. Nous nous proposons en effet d'emprunter, pour expliquer l'analogie, la voie *esthétique*, si par là on entend que le pôle de référence de l'analogie n'est plus la forme logique ou le concept, mais le temps, lequel devient (pour reprendre le langage de Saint-Thomas dans l'analogie d'attribution) le *primum analogatum*, le concept pur de l'entendement n'étant plus considéré que comme un *minus analogatum*. C'est dire que le temps ne doit désormais plus être considéré comme une instance qui jouirait du privilège de coïncider avec la forme logique du concept. Bien au contraire, la bonne fortune des catégories de relation vient de ce qu'elles correspondent aux modes du temps pris en lui-même¹¹. Tout est dans la manière dont on établit le point de référence de l'analogie. À cet égard, une remarque du chapitre sur le schématisme touchant la substance nous apparaît au plus haut point significative: « Au temps donc, qui est lui-même immuable et stable, correspond dans le phénomène ce qui est immuable dans l'existence, c'est-à-dire la substance... » (CRP, A 144/B 183). Si l'on réduit cette phrase à l'essentiel, on peut la lire comme suit: « Au temps... correspond... la substance »! Et non l'inverse. Après tout, le texte sur le schématisme est très explicite: c'est bien le schème qui confère au concept pur de l'entendement sa signification (*Bedeutung*), sans quoi, par exemple, la notion de substance se trouverait réduite à la structure logique sujet-prédicat, ne présentant plus dès lors aucune utilité pour la connaissance des objets. Kant ne souligne-t-il pas que, pour le commun des mortels comme pour le philosophe, la substance

11. Que les formes pures de la sensibilité et les concepts purs de l'entendement puissent coïncider, c'est là un fait « contingent » qui renvoie à une téléologie accessible uniquement au jugement réfléchissant. Cf. Kant, *Découverte*, Ak. VIII, 250.

est toujours conçue en termes de permanence, au point que, s'agissant de celle-ci, la référence à ce qui perdure est devenue « tautologique » (CRP, A 184/B 227)? Ce n'est qu'à ce prix du reste que, depuis toujours, le concept a une signification pour nous. Il nous faut dès lors examiner l'impact que peut avoir sur les Analogies de l'expérience le fait que les catégories de la relation, à titre de concepts ontologiques, tirent leur contenu sémantique des modes du temps. Si le temps est au centre de ces principes, cela laisse présager que les Analogies convergent vers lui, comme *primum analogatum*.

Or, le problème auquel nous faisons face, comme d'ailleurs tous les commentateurs, est celui-ci: en quoi les principes de la relation accusent-ils une structure analogique? Cette structure, on l'a noté, n'est pas présente nommément dans l'exposition des principes. Mais elle est bel et bien présente dans la syntaxe du texte. Du moins, c'est la piste qu'il est permis d'explorer à la suite d'une allusion faite par Heidegger dans son cours *Qu'est-ce qu'une chose?* Ce dernier a bien vu que pour Kant une analogie est au fond un « rapport de rapports » et soutient qu'il faut concevoir le lien analogique entre les deux rapports conformément à la conjonction: « *wie... so...* » (« comme... ainsi... »)¹². Certes, cette tournure n'est pas présente comme telle dans le texte des Analogies, mais on peut repérer dans le second principe quatre expressions équivalentes, que nous nous proposons de cerner de plus près. Il s'agit des locutions conjonctives: « *Wenn... so ist es auch...* », « *eben dieselbe... als...* », « *so wie...* » et « *ebenso, wie...* » (CRP, A 199/B 244, A 200/B 245, A 209/B 254 et A 210/B 256). Ce qu'il y a de remarquable dans ces quatre occurrences (numérotées ci-dessous de 1 à 4), c'est que, outre le fait qu'elles connotent toutes la structure analogique de l'exposé du principe de causalité, toutes convergent aussi vers le temps, à titre de point de référence.

La première occurrence est construite de façon rigoureusement analogique, puisque les locutions « Si c'est... c'est aussi... » confrontent la « loi indispensable de la représentation empirique » à la « loi nécessaire de notre sensibilité ».

- (1) Si [*Wenn*] c'est ainsi une loi nécessaire de notre sensibilité, par conséquent une condition formelle de toutes les perceptions, que le temps précédent détermine avec nécessité celui qui suit (dans la mesure où je ne puis arriver au suivant que par l'intermédiaire du précédent), c'est aussi [*so ist es auch*] une loi indispensable de la représentation empirique de la série chronologique que les phénomènes du temps passé déterminent toute existence dans le temps suivant, et que les phénomènes du temps suivant n'ont lieu, en tant qu'événements, que dans la mesure où les premiers déterminent

12. Martin Heidegger, *Die Frage nach dem Ding*. Tübingen, Niemeyer, 1975, p. 175.

leur existence dans le temps, c'est-à-dire l'établissent selon une règle (CRP, A 199/B 244).

Ce qu'il faut noter dans cet extrait, c'est le peu d'empressement de Kant à faire état du rôle de l'entendement. Bien sûr, celui-ci est représenté par l'expression « loi indispensable de la représentation empirique », ainsi que par la référence à une « règle » d'ordonnement des phénomènes. Mais il faut noter que ces mentions se situent du côté de l'expérience empirique, laquelle est globalement comparée au « temps », introduit dans le premier membre de la phrase. Nous disons « au temps », et non au schème, car il n'est pas évident que l'entendement imprime sa marque à ce premier membre. En effet, quoi qu'on en dise, l'Esthétique transcendantale fait elle aussi référence à la « condition formelle *a priori* de tous les phénomènes » ; de même y est-il question non pas peut-être d'une « loi » mais d'un « principe » qui régit le sens interne avant même l'intervention de l'entendement¹³. En sorte que le premier membre de la phrase ne comporte aucun renvoi univoque à la causalité et à son schème. Au contraire, il expose la forme même du temps comme une intuition comportant un ensemble de places.

Cette lecture se confirme quand on se penche sur l'alinéa suivant, lequel présente également une construction grammaticale de nature analogique où c'est de nouveau le temps pur auquel on mesure la succession empirique.

- (2) ...par là se constitue une série de phénomènes, laquelle, par l'intermédiaire de l'entendement, produit et rend nécessaire le même [*eben dieselbe*] ordre, le même enchaînement continu, dans la série des perceptions possibles, que [*als*] celui qui se trouve *a priori* dans la forme de l'intuition interne (le temps) où toutes les perceptions devraient obtenir leur place (CRP, A 200/B 245).

Le parallèle avec l'extrait précédent est frappant : c'est de nouveau au temps comme forme *a priori* que se mesure la série des phénomènes. Et encore une fois, le travail de l'entendement se situe au niveau de cette série phénoménale. Que faut-il en conclure ? Que le travail de l'entendement est marginalisé ? Que la simple confrontation de la série empirique avec la série pure de la forme du temps serait suffisante pour assurer à l'expérience sa

13. «...je peux à partir du *principe* du sens interne dire de manière tout à fait universelle : tous les phénomènes en général, c'est-à-dire tous les objets des sens, sont dans le temps et se trouvent soumis de façon *nécessaire* à des *rappports* temporels » (CRP, A 34/B 50-51, souligné par C. P. Ici comme ailleurs, nous utilisons la traduction d'A. Renaut, Paris, Aubier, 1997). Que d'emblée le temps soit en mesure de « déterminer » une place pour chaque chose, c'est ce qu'atteste la *Refl.* 4673 datant du milieu des années 1770, Ak. XVII, p. 637 : « En lui [le temps], toutes les choses et tous les états des choses ont leur place déterminée. Car elles doivent avoir par l'unité du sens interne leur rapport déterminé à tous les autres prétendus objets de l'intuition. »

cohésion ? Rien n'est plus éloigné de la vérité. Les deux constructions analogiques précitées n'ont en fait pour but que de rappeler que le type de liaison en jeu dans une relation causale prend la forme d'une succession temporelle, elle-même inscrite dans la forme pure du sens interne. C'est le temps qui détermine la nature de la relation causale dans l'expérience¹⁴, sans pourtant que cela signifie que le temps, à lui seul, puisse garantir l'objectivité du lien causal. Bien au contraire, l'intervention de la catégorie et de son schème est requise, et ce pour la bonne raison que le temps lui-même n'est pas à la disposition du sujet connaissant.

C'est là précisément le sens des lignes qui séparent les deux extraits qui précèdent et dans lesquelles il est question du rôle de l'entendement, rendu indispensable dans la mesure où le temps lui-même échappe à la saisie perceptive directe. Car, si le sujet connaissant pouvait appréhender le temps lui-même, il n'aurait pas besoin de recourir à la catégorie pour déterminer le cours objectif des choses : tout prendrait place de soi-même dans l'ordre absolu du temps. Mais ce temps, qui demeure et ne s'écoule pas, n'est pas objet de perception¹⁵. D'où l'intervention de l'entendement à titre palliatif, encore que celui-ci soit tenu de s'accorder « avec le temps lui-même ».

Or, c'est là ce qui se produit du fait qu'il [l'entendement] transfère l'ordre du temps aux phénomènes et à leur existence, en attribuant à chacun d'eux, à titre de conséquence, une place déterminée *a priori* dans le temps, vis-à-vis des phénomènes précédents, faute de quoi il ne s'accorderait pas avec le temps lui-même, qui détermine pour toutes ses parties la place qui leur revient. Or la détermination de ces places ne peut pas être tirée du rapport des phénomènes au temps absolu (puisque il n'est pas un objet de perception), mais les choses se passent à l'envers : les phénomènes doivent se déterminer les uns aux autres leurs places dans le temps lui-même et rendre ces places nécessaires dans l'ordre du temps, c'est-à-dire qu'il faut que ce qui suit ou arrive succède selon une règle universelle à ce qui était contenu dans l'état précédent (CRP, A 199-200/B 244-245).

14. Pour une confirmation de la primauté du sensible sur l'intelligible dans le cas du second principe de la relation, on peut se référer aux deux *Reflexionen* suivantes : « Par la détermination de la place logique, la représentation reçoit une fonction sous les concepts. Par exemple, *Antecedens, consequens*. Toutefois la fonction sensitive est le fondement de la fonction intellectuelle. » § 4629, Ak. XVII, 614. « On voit que la position dans le temps et que l'ordre de celui-ci constituent la condition de tous les concepts de l'entendement. » § 4770, Ak. XVII, 723.

15. Voir à ce sujet Wayne Waxman, « What are Kant's Analogies about ? », *Review of Metaphysics*, 47 (1993), p. 66. Cf. également pour la constitution du temps objectif, R. I. G. Hughes, « Kant's Analogies and the Structure of Objective Time », *Pacific Philosophical Quarterly*, 71 (1990), p. 141-163.

On le voit, le travail de l'entendement consiste à opérer le « transfert » de l'ordre fixe du temps sur les phénomènes. Ce n'est pas ici l'intuition du temps qui se plie à l'exigence du concept (comme c'est le cas, on s'en rappelle, des principes mathématiques), mais bien plutôt le concept qui est tenu de reproduire, mieux : de représenter, l'ordre imperceptible du temps absolu. À vrai dire, le sujet connaissant n'a accès qu'au temps « relatif » (*Prolégomènes*, Ak. IV, 310) et non au temps en général (*überhaupt*), si bien que le temps qui lui est imparti est celui de l'appréhension successive, laquelle ne permet jamais (contrairement au temps absolu) de départager la succession véritable des phénomènes et l'appréhension successive de phénomènes simultanés.

Les deux autres exemples de structure syntaxique analogique que nous aimerions faire intervenir se situent à la fin de l'exposé du principe de causalité. Et de nouveau, c'est au temps comme forme de la sensibilité que l'expérience doit se mesurer. En effet, puisque le principe de causalité ne prend son sens que grâce à la succession temporelle, il est possible d'y concevoir le « changement » comme un processus continu, ce qui permet à Kant de faire droit à l'adage *in mundo non datur saltus* (CRP, A 228 229/B 281). C'est parce que le phénomène est de nature temporelle que le changement, thème de la loi de la causalité, peut survenir de manière continue.

- (3) Au sein de ce qu'il y a de réel dans le phénomène, il n'y a aucune différence, comme [*so wie*] il n'y en a aucune dans la grandeur des temps, qui soit la plus petite (CRP, A 209/B 254).

C'est donc la nature temporelle du phénomène qui permet au changement de se réaliser de façon graduelle. Par conséquent, il n'y a pas que le concept pur de l'entendement qui gagne à se « sensibiliser » grâce au schématisme. Pour que ce concept puisse s'appliquer, encore faut-il que le temps soit la forme universelle d'appréhension de l'objet de l'expérience. C'est tout ensemble le phénomène empirique et sa mise en forme catégoriale qui se mesurent à la forme et aux modes du temps, ainsi qu'en témoigne la conclusion de l'exposé de la seconde Analogie.

- (4) Ainsi donc, tout comme [*ebenso, wie*] le temps contient la condition sensible *a priori* de la possibilité d'un développement continu conduisant de ce qui existe à ce qui suit, l'entendement constitue, par l'intermédiaire de l'unité de l'aperception, la condition *a priori* de la possibilité d'une détermination continue de toutes les places susceptibles de revenir aux phénomènes dans ce temps à travers la série des causes et des effets... (CRP, A 210-211/B 256).

En somme, le principe de raison ne peut passer de sa signification simplement logique à sa signification réelle et objective que par la référence au temps. C'est le temps qui fait en sorte que les concepts de cause et d'effet peuvent être interprétés en termes de succession et ainsi s'appliquer aux phénomènes. De même, c'est le temps qui fonde la possibilité de la production continue de l'effet par la cause dans l'expérience. Or, nous avons vu qu'à l'occasion de cette détermination catégoriale du cours de l'expérience, le temps, comme pure forme, sert de point de référence ultime.

3. L'expérience, analogue aux modes du temps

L'interprétation des quatre passages du second principe de la relation dont la structure syntaxique présente une forme analogique, nous permet de tirer quelques conclusions relativement à notre question initiale sur le sens véritable du titre « Analogies » de l'expérience. Nous voyant dans l'obligation de laisser de côté la voie empirique et la voie logique, nous avons en effet dû porter notre réflexion du côté de la voie esthétique. Ce qui nous a amené à conclure que l'usage du mot « analogie » dans le titre signifie que c'est au fond l'expérience qui est *analogue* aux modes du temps. En d'autres termes, c'est la connaissance empirique régie par les lois *a priori* de l'entendement qui se voit confrontée au temps comme forme de l'intuition, le temps recelant ainsi une fonction paradigmatique pour l'expérience. Ce n'est donc pas un hasard si Kant, à l'instar de ce qu'il avait fait au début de l'exposé du principe général des Analogies de l'expérience, débute sa récapitulation du chapitre par la phrase suivante :

Telles sont donc les trois analogies de l'expérience. Elles ne sont autres que des principes concernant la détermination de l'existence des phénomènes dans le temps, d'après les trois modes de celui-ci... (CRP, A 215/B 262).

On peut ainsi comprendre l'insistance de Kant, dans sa présentation générale des Analogies, sur le rôle du schématisme : non seulement la catégorie doit-elle se rapporter au phénomène grâce au schème, mais encore, dans le cas des principes de la relation, elle doit se conformer aux trois modalités qui sont celles du temps lui-même. Et nous avons vu que c'est la catégorie qui doit régir cette détermination des modes du temps puisque celui-ci, étant imperceptible directement, ne peut le faire lui-même. Aussi le schème demeure-t-il du côté de la catégorie et de l'expérience, laquelle doit correspondre aux modalités du temps absolu. Cette interprétation, qui voit dans le temps le *primum analogatum* des principes de la relation, donne toutefois naissance à deux difficultés. La première concerne le fait que les

quatre passages de nature analogique sont tirés exclusivement du principe de causalité. La seconde a trait au statut hautement ambigu de ce que Kant appelle le « temps absolu ».

Commençons par la première difficulté. Pour donner un tour systématique à l'interprétation proposée ici, il aurait sans doute fallu retrouver des exemples de structure analogique dans l'exposé des deux autres principes de la relation : la substance et la communauté. Toutefois, l'absence de passages aussi probants dans la première et la troisième Analogie peut s'expliquer. Si Kant, en effet, définit l'analogie comme une égalité de deux rapports, encore faut-il que nous soyons en mesure d'identifier ces rapports de part et d'autre, c'est-à-dire du côté de l'expérience tout comme du côté de l'intuition pure du temps. Tel est évidemment le cas de la causalité, où l'on peut envisager le rapport du phénomène A au phénomène B comme étant analogue au rapport formel d'un temps 1 à un temps 2. Cependant, dans l'exposition du premier principe de la relation, Kant mentionne clairement que la permanence comme mode du temps n'exprime pas véritablement un rapport (*Verhältnis*), mais incarne bien plutôt la « condition » des rapports temporels. On y apprend que le temps présente seulement deux types de relation : la succession et la simultanéité¹⁶. Ce qui expliquerait l'absence d'une structure explicitement analogique — du moins au sens de l'égalité de deux rapports qualitatifs — dans le premier principe de la relation, encore que la permanence, nous l'avons vu, demeure la clé de la compréhension de la catégorie de substance.

Le problème que pose par ailleurs la communauté tient à ceci que, contrairement à la succession qui se trouve à la base du principe de causalité, la relation de simultanéité doit pouvoir faire place à plus de deux éléments. Cette relation implique en fait un ensemble d'éléments qui entrent dans une relation d'action réciproque, si bien que dans ce cas l'analogie ne peut consister à comparer deux rapports binaires en vue de retracer un quatrième terme manquant, conformément à ce que les indications générales données par Kant sur le sens de l'analogie permettent d'inférer pour le principe de causalité. Il n'en reste pas moins que le texte de la troisième Analogie présente une mise en parallèle intéressante, qui n'est pas sans rappeler l'analogie avec la forme du temps que nous avons pu repérer dans l'exposé du principe de causalité. La phrase à laquelle nous songeons est la suivante :

Dans notre esprit, tous les phénomènes doivent, en tant qu'ils sont contenus dans *une* expérience possible, se trouver en communauté

16. *CRP*, A 182/B 226, A 187/B 230. Si une quelconque relation est impliquée dans la permanence, il ne s'agit pas, comme c'est le cas de la succession et de la simultanéité, d'une relation *dans* le temps, mais d'une relation (*Verhältnis*) *au* temps, à la durée. Cf. Bernhard Thöle, « Die Analogien der Erfahrung » dans : G. Mohr & M. Willaschek (Hg), *Immanuel Kant. Kritik der reinen Vernunft*, Berlin, Akademie Verlag, Coll. « Klassiker Auslegen », 1998, p. 273.

(*communio*) d'aperception ; et dans la mesure où les objets doivent être représentés comme liés selon une simultanéité d'existence, il leur faut déterminer réciproquement leur place dans *un* temps et former ainsi un tout (*CRP*, A 214/B 261).

Il n'est pas sans intérêt de signaler que Vaihinger introduit dans ce texte une variante, selon laquelle Kant aurait souligné tour à tour l'article indéfini dans les expressions : « dans *une* expérience possible » et « dans *un* temps ». Quoi qu'il en soit du bien-fondé de cette lecture, elle a le mérite d'attirer l'attention sur l'analogie qu'établit Kant de nouveau entre l'expérience et la forme du temps, et plus précisément sur le parallèle qu'il trace entre la totalité de l'expérience et l'unicité du temps. Bien sûr, le « tout » de l'expérience en question ici ne peut être constitué et articulé par le temps seul. La détermination réciproque des substances dans l'expérience doit naturellement passer par la catégorie de communauté. Mais le temps sert encore ici de paradigme, cette fois à la totalité de l'expérience. Il n'y a en effet « qu'un seul temps dans lequel tous les temps différents doivent nécessairement être situés, non pas simultanément, mais de façon successive » (*CRP*, A 188/B 232). C'est qu'il n'y a pas plusieurs temps juxtaposés qui s'écouleraient indépendamment les uns des autres. Au contraire, il n'y a qu'un seul et unique temps, qui englobe tout en lui et qui vient de la sorte servir de modèle à l'unité de l'expérience. De même que le temps est unique et inclusif, de même l'expérience, qui se déploie dans la forme du temps, est-elle une et englobante. À l'évidence, c'est la catégorie d'action réciproque qui doit prendre le relais et exprimer cette simultanéité des substances et cette unicité de l'expérience, le temps lui-même, le temps *überhaupt* étant imperceptible et par là inapte à assumer cette fonction. Ce qui nous amène à la seconde difficulté, ayant trait au statut du « temps absolu ».

Cette expression rencontrée en A 200/B 245 n'est pas un *lapsus linguae* de la part de Kant, puisqu'il la répète dans la conclusion du chapitre sur les Analogies et, à vrai dire, dans un contexte similaire à celui où elle est apparue précédemment : « ...le temps n'est pas considéré comme ce en quoi l'expérience déterminerait immédiatement à chaque existence sa place, ce qui est impossible parce que le temps absolu n'est pas un objet de perception avec lequel des phénomènes pourraient être réunis » (*CRP*, A 215/B 262). Faute de pouvoir opérer lui-même la détermination des phénomènes en lui, le temps se voit donc réduit au rôle d'*analogatum*. Mais avant toute chose, il convient d'écarter des méprises possibles. À la lumière des *Reflexionen* de Kant, il est exclu que le temps absolu dont il est question ici puisse correspondre au temps réel newtonien. Le temps absolu dont il est question dans le texte de Kant demeure bel et bien un temps « idéal » (*Refl.* 4673, Ak. XVII, 639-640). Or, cette insistance sur l'idéalité transcendante du temps absolu consacre son

statut comme simple modalité du rien. Dans une perspective divine, le temps n'est rien : « Dieu n'entretient aucun rapport avec le temps absolu vide » (*Ref.* 4743, Ak. XVII, 694). C'est dire que tout absolu qu'il est, le temps se voit toujours rapporté à la connaissance finie, celle de l'objet comme simple phénomène. Il s'agit du temps du monde en tant que *mundus sensibilis*.

Et pourtant, nous l'avons vu, le sujet connaissant n'a pas accès à ce temps absolu, à cette *Zeit überhaupt*. Il n'a accès qu'au temps relatif. Pour appréhender le temps absolu lui-même, il lui faudrait d'une certaine manière se situer en dehors du temps, sinon dans un autre temps. Or, le sujet kantien est lui-même situé dans le temps, dans la succession temporelle, comme tout phénomène. Si bien que son accès à l'objet phénoménal est invariablement soumis à l'appréhension, qui est toujours successive. Ici surgit toute la difficulté, laquelle explique la nécessité et la complémentarité de la seconde et de la troisième Analogie. En effet, si toute appréhension est successive, y compris celle de deux objets qui existent simultanément, comment dès lors départager l'enchaînement de deux phénomènes dans une relation causale (l'exemple du bateau chez Kant) et l'appréhension successive des parties d'un objet dans l'espace (l'exemple de la maison) ? Si le sujet avait accès au temps absolu, l'objectivité de l'enchaînement causal, de même que celle de la simultanéité des objets de l'expérience, lui apparaîtrait d'emblée, sans la médiation du concept et sans la prise en charge du temps subjectif par le schème. En définitive, le temps absolu, c'est ce temps qui demeure, qui ne s'écoule pas. Celui-ci n'est aucunement accessible au sujet, sinon par transposition, à l'aide de la catégorie de substance appliquée aux objets dans l'espace. Ce qui débouche tout naturellement sur l'argument de la Réfutation de l'idéalisme présenté dans la deuxième édition de la *Critique de la raison pure*. Mais ceci est une toute autre question...